



Argumentaire

Pour un NON féministe à l'initiative du chaos de l'UDC !

Le 14 juin 2026 commémorera les 45 ans de la votation populaire du 14 juin 1981 qui a permis d'inscrire dans la Constitution l'égalité des droits entre femmes et hommes (actuel art. 8, al. 3). L'anniversaire de cette votation centrale pour l'égalité de genre sera occulté par une autre votation également capitale pour notre avenir :

Voulons-nous oui ou non limiter la croissance de la population en inscrivant un plafond dans la Constitution?

La réponse est NON ! L'initiative de l'UDC est extrêmement dangereuse. Elle met en péril nos salaires, nos retraites, nos emplois, notre système de santé et le service public en Suisse. Les femmes y ont particulièrement beaucoup à perdre.

Nos cinq arguments pour un NON féministe le 14 juin 2026

1. Les salaires sous pression – des revenus encore plus bas pour les femmes

L'initiative entraîne la dénonciation des accords bilatéraux avec l'UE, ce qui se traduira par des pertes de revenus et des suppressions d'emplois. L'inflation repartira à la hausse, comme on l'a observé après le Brexit. Si l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE venait à disparaître, les mesures d'accompagnement (FlaM) disparaîtraient également, et avec elles la protection salariale avec les contrôles et sanctions contre les entreprises qui pratiquent le dumping. Pas d'accord, pas de protection salariale. C'est exactement ce que réclame l'UDC.

Les salaires et les conditions de travail de toutes les travailleuses et travailleurs seront alors mis sous pression. Comme elles sont surreprésentées dans les secteurs à bas salaires, victimes de discriminations salariales et surexposées au risque de pauvreté, les femmes seront particulièrement affectées par la baisse des salaires et l'augmentation du coût de la vie. Les femmes migrantes déjà défavorisées aujourd'hui sur le marché du travail, seront encore plus facilement exploitées et se verront contraintes d'accepter des conditions de travail et de séjour encore plus précaires.

Grâce à la protection des salaires, plus de 100 000 salaires sont contrôlés chaque année. En cas d'abus, les employeurs sont sanctionnés. Les mesures d'accompagnement ont permis d'obtenir des hausses de salaire pour des milliers de salarié-e-s. La conclusion de nouvelles conventions collectives avec des salaires minimums, notamment dans le nettoyage et la location de services, où travaillent majoritairement des femmes, a constitué une autre avancée majeure. Ces CCT protègent de nombreuses femmes actives dans les services contre le dumping. Sans protection des salaires, ces acquis seront remis en question.

2. Des retraites diminuées, alors que les rentes des femmes sont déjà 30% plus basses

Comme les départs à la retraite se multiplieront ces prochaines années, plafonner la population dans la Constitution entraînera un net recul de la part des personnes actives. Nos rentes ne seront plus garanties.

Les personnes qui immigreront en Suisse sont en général jeunes et viennent d'abord pour travailler. Leurs cotisations stabilisent aujourd'hui l'AVS. S'en priver ferait perdre des milliards à l'assurance-vieillesse. En limitant la population résidente, le nombre de cotisant-e-s diminuera d'environ 10 %. Les déficits de financement de l'AVS se creuseront et atteindront plusieurs milliards. La pression sur les rentes et sur l'âge de la retraite augmentera. Les cotisations AVS devront être relevées.



Quand l'économie se dégrade, les rentes de vieillesse en subissent les conséquences. Les pertes attendues sur les rentes du 2^e pilier se situent entre 1500 et 3000 francs par an. La raison est double : la fin des accords bilatéraux et l'accélération du vieillissement démographique pèseront sur les rendements des caisses de pension. Lorsqu'une caisse compte davantage de retraité-e-s, elle doit réduire ses risques de placement. Parallèlement, un ralentissement économique renchérit le coût de la vie. L'exemple britannique montre que la hausse des prix érode la valeur réelle des rentes.

Les conséquences financières de la diminution des rentes affecteront plus durement les femmes qui touchent des rentes totales (1^{er} et 2^e piliers) en moyenne 30% plus basses que les hommes.

3. Le chaos dans le système de santé



Cette initiative extrême met en péril le bon fonctionnement de notre système de soins. En Suisse, la moitié des médecins environ et plus d'un tiers du personnel infirmier diplômé ont été formés à l'étranger. L'initiative aggravera dangereusement la pénurie de personnel qualifié. Le Brexit montre les conséquences de

telles évolutions : la qualité des soins recule et la sécurité du système de santé est menacée.

Les femmes sont sur-représentées dans les professions de la santé et beaucoup tirent la sonnette d'alarme depuis des années en raison de conditions de travail toujours plus difficiles : partout, il manque du personnel, partout, des équipes en sous-effectif fournissent un effort considérable pour maintenir la prise en charge des patient-e-s. L'épuisement et le burn-out sont répandus. Si le recrutement à l'étranger devient beaucoup plus compliqué, notre système de santé s'effondrera.

De plus, à cause du vieillissement de la société et du recul du nombre de jeunes assuré-e-s, les primes d'assurance maladie augmenteront de 250 francs par personne et par an, pour l'ensemble de la population.

4. Conditions de séjour précaires, travail au noir et familles déchirées

L'UDC propose de limiter l'immigration au moyen de contingents. La Suisse a déjà appliqué ce système pendant des décennies, avant la libre circulation, sans succès. En période de forte conjoncture, l'immigration augmentait ; en récession, elle diminuait. Comme aujourd'hui. Mais à la différence que la situation des personnes concernées était bien plus dure. Beaucoup vivaient dans la crainte de perdre leur permis et leur emploi. Les salaires étaient plus bas et les conditions de travail plus mauvaises. Le système des contingents a aussi entraîné davantage de travail au noir, car des employeurs engageaient du personnel sans autorisation.

Pour limiter la croissance de la population, l'UDC prévoit de restreindre en premier lieu le droit à l'asile et au regroupement familial. Le droit à l'asile est clairement menacé, car les personnes admises à titre provisoire « ne pourront plus obtenir d'autorisation de séjour ou d'établissement, ni la nationalité suisse, ni aucun autre droit de rester », selon les termes de l'initiative.

Quant au regroupement familial, ce sont les femmes qui en bénéficient le plus : 51% des femmes qui migrent en Suisse viennent pour rejoindre un partenaire et 29% pour travailler. Ce droit à la famille leur sera refusé à l'avenir si l'initiative est acceptée. Les revendications de l'UDC vont dans le sens d'un nouveau statut de saisonnier : dans le passé, des enfants ont ainsi été séparés de leurs familles ou cachés. Les enfants cachés ne pouvaient pas sortir et n'étaient pas scolarisés. Beaucoup passaient leurs journées seuls à la maison, à attendre que leurs parents rentrent du travail. Cette politique migratoire inhumaine ne doit pas se répéter !

5. Initiative xénophobe et extrême d'un parti hostile aux luttes féministes

Nos luttes féministes sont intersectionnelles et antiracistes. La xénophobie, le racisme et l'exclusion n'ont pas leur place dans la société inclusive, non discriminatoire et solidaire à laquelle nous aspirons. L'UDC met en garde contre une « perte de culture et d'identité ». De telles déclarations touchent et nuisent à toutes les personnes issues de l'immigration, aux personnes racisées et aux membres de minorités religieuses en Suisse. Nous ne nous laisserons pas diviser par l'UDC ! Nous ne sommes pas dupes : ce parti menace régulièrement les acquis en matière d'égalité de genre et s'oppose à des réformes essentielles pour éliminer les discriminations structurelles qui pénalisent les femmes. Nous exigeons l'égalité des droits pour toutes et tous, indépendamment de la couleur de notre passeport !